

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION TRACT'AUXPATTES

Imprimez, remplissez et envoyez le bulletin d'adhésion avec votre règlement par chèque, la photocopie du carnet de vaccination à l'adresse ci-dessous :



Association Tract'auxpattes
31, impasse des Colombes
01330 Villars les Dombes



Je souhaite adhérer à l'association Tract'auxpattes et je m'engage à respecter les statuts de ladite association dont je reconnais avoir pris connaissance.

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel domicile : Tel portable :

Email :

Nom du chien :

Race : Date de naissance du chien :

Les données personnelles de l'adhérent seront traitées par l'association Loi 1901 " Tract'auxpattes " pour donner une exécution intégrale à toutes les obligations contractuelles et dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ("Informatique et libertés"). Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion à l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au bureau et au secrétariat de " Tract'auxpattes ". En application de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Si l'adhérent souhaite exercer ce droit et obtenir des informations le concernant, il peut s'adresser au bureau ou au secrétariat de " Tract'auxpattes ". Concernant d'éventuelles photos ou images prises pendant le cours des activités de l'association, l'adhérent autorise l'association à la publication de celles-ci sur tout support pour des finalités exclusivement culturelles. L'adhérent peut également, pour des raisons légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Il est rappelé que lors d'accident sans tiers responsable, la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'Assurance Individuelle Accident intégrant l'activité. Vous pouvez donc souscrire un contrat d'Assurance Individuelle Accident lors ou après votre inscription (contrat disponible auprès du bureau).

Conformément aux statuts, il est rappelé que l'adhésion est conditionnée par la délibération du bureau, qui se réserve le droit de refuser une adhésion sans motif à donner.

Montant de la première adhésion : 30€ - Renouvellement : 25€ - A partir du second chien : 10€

Fait à : Le :

Signature :